

8 3d/ 5°) - Suppression du poste de directeur des services administratifs et création d'un deuxième poste de secrétaire général adjoint des services communaux.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors d'une précédente délibération, vous décidiez de créer un poste de directeur des services administratifs communaux. Or il n'a pas été possible jusqu'à maintenant de trouver quelqu'un susceptible de remplir de façon satisfaisante ces fonctions.

D'autre part, vous n'êtes pas sans savoir que l'actuel titulaire du poste de secrétaire général adjoint existant est entièrement accaparé par les problèmes comptables de la Commune. Il reste donc de nombreuses attributions, du ressort normal d'un secrétaire général adjoint, pour lesquelles il serait particulièrement utile de créer un poste.

Je vous propose donc de supprimer le poste de directeur des services administratifs et de créer un deuxième poste de secrétaire général adjoint.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.